

2024.029

SYNDICAT DURANCE LUBERON

Siège : 299, Rue Louis Turcan B.P. 87 - 84120 PERTUIS

Objet : Marché de fournitures- Acquisition d'un poids lourd hydrocureur de 7,5 tonnes
Attribution marché n° 2024-MA-04 : BAROCLEAN SAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

Le Président,

VU les articles L 2131-2, L 3131-1 et L 4141-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles L. 1111-4, L. 1212-1 et L. 2123-1 du Code de la Commande Publique
en vigueur au 01 avril 2019,

VU la délibération du Comité Syndical n° 2020-005 du 15 Septembre 2020 portant délégation
de signature du Président,

VU les prestations à réaliser : « Acquisition d'un poids lourd hydrocureur de 7,5 tonnes»,

VU la publicité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le BOAMP en date du 19 mars
2024, en application de l'article R.2131-13 du Code de la Commande de la commande
publique en vigueur au 01 avril 2019,

CONSIDERANT la remise de deux offres,

CONSIDERANT les résultats de l'analyse des offres conformément aux critères de jugement
stipulés dans le règlement de consultation,

CONSIDERANT la proposition de la Commission de la Commande Publique du 29 mai 2024,

ARRETE

Article 1^{er} : d'attribuer à l'entreprise BAROCLEAN – ZI de Bellevue, VENDEUVRE SUR BARSE
(10140), le marché de prestations : « Acquisition d'un poids lourd hydrocureur
de 7,5 tonnes», pour un montant de 179 000,00 €HT soit 214 800,00 € TTC.

Article 2 : que le présent Arrêté sera adressé à Madame la Préfète de VAUCLUSE pour
contrôle de légalité.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la
présente décision qui sera inscrite au Registre des Arrêtés du Président dont un
extrait sera publié sur le site internet du Syndicat Durance Luberon.

Fait à Pertuis, 29 mai 2024.

Le Président,
M. LAFON Henri

